

RAPPORT N° 95/1-67
au Conseil Municipal

OBJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE VEHICULES

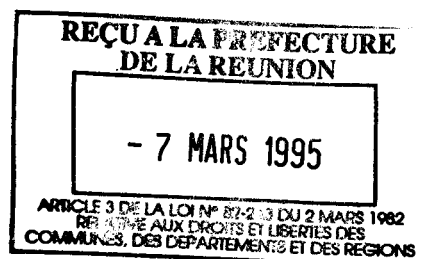
L'inventaire des besoins urgents en véhicules neufs nécessaires au fonctionnement des services a été arrêté et estimé comme suit :

- Un chargeur sur pneus (1.400.000 F)
- Un camion-nacelle (450.000 F)
- Un fourgon pompe tonne (1.200.000 F)
- Une ambulance (350.000 F)

Aussi, je vous demande de m'autoriser à lancer un Appel d'Offres pour l'achat de ces véhicules à l'exception de ceux qui pourraient être acquis par l'intermédiaire de l'UGAP, établissement public industriel et commercial ayant vocation à passer des marchés pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 95/1-67
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 février 1995

OBJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE VEHICULES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 95/1-67 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Russel HOAREAU, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial Sainte-Clotilde, présenté au nom des Commissions, Travaux/Appels d'Offres, Entreprise Municipale et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 :

Autorise le Maire à lancer un Appel d'Offres ouvert pour l'achat d'un chargeur sur pneus, camion-nacelle, fourgon pompe tonne et d'une ambulance si l'UGAP ne peut satisfaire totalement ou partiellement aux besoins ;

ARTICLE 2 :

Approuve les conditions du marché et autorise le Maire ou son délégué à le signer.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 MARS 1995

LE MAIRE
Michel TAMAYA

